

► La Fondation du patrimoine

Premier acteur de la générosité en faveur du patrimoine. la Fondation du patrimoine se mobilise au quotidien, aux côtés des collectivités, associations et particuliers, pour préserver le patrimoine partout en France.

Pour chaque projet restauré, la Fondation du patrimoine participe activement à la vie des centres-bourgs, au développement de l'économie locale, à la création d'emplois et à la transmission des savoir-faire.

1€ de don au patrimoine = 21€ de retombées économiques*

*Selon une étude Fondation du patrimoine-Pluricité 2020

Reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine offre une garantie de sécurité et une transparence financière. Chaque projet fait l'objet d'une instruction approfondie et d'un suivi rigoureux. Les dons ne sont reversés qu'à la fin des travaux, sur présentation des factures acquittées.

Sur le terrain, un solide réseau d'experts, composé de bénévoles et salariés, accompagne les projets et œuvre ainsi chaque jour à la préservation de notre patrimoine et de nos paysages.

Votre don ira à un projet de qualité !

► Mentions légales

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au porteur de projet les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6 % du montant des dons.

Les informations que vous nous communiquez dans ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées aux personnes habilitées par la Fondation du patrimoine. Conformément aux articles 39 et suivants de la Loi Informatique et Libertés et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), en justifiant de votre identité, vous bénéficiez de droits d'accès, de rectification, d'effacement ou de portabilité de vos données, du droit de retirer un consentement préalablement donné, ou, pour des motifs légitimes de vous y opposer totalement ou partiellement, ou encore à en demander la limitation. Pour exercer vos différents droits, vous pouvez envoyer un mail au Délégué à la Protection des Données de la Fondation du patrimoine : dpo@fondation-patrimoine.org. Plus d'informations dans notre Politique de Confidentialité présente sur www.fondation-patrimoine.org.

Seul le porteur de projet sera également destinataire de ces données pour les finalités définies dans ladite Politique de Confidentialité ; si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, cochez la case ci-contre.

► Contacts



FONDATION DU PATRIMOINE

Délégation Lorraine
C/O Ffb
62, avenue de Metz
54000 Nancy
03 83 46 86 35
lorraine@fondation-patrimoine.org
www.fondation-patrimoine.org
Suivez-nous sur [f](#) [i](#) [t](#) [i](#)

MAIRIE DE BRAS-SUR-MEUSE

3 place de la Mairie
55100 Bras sur Meuse
03 29 84 51 59
mairie@bras-sur-meuse.fr

► Nos partenaires



FONDATION

DU
PATRIMOINE

► Je donne !

Pour la
restauration de

la mairie
de Bras-sur-Meuse
Meuse

Création graphique : Fondation du patrimoine - Photo de couverture © Mairie de Bras-sur-Meuse - Document généré par PrintFlux - Ne pas jeter sur la voie publique



Retrouvez
tous les projets sur
www.fondation-patrimoine.org

► Participez à la restauration de la toiture de la mairie !

◆◆ LE PROJET

C'est en Meuse, à quelques kilomètres de Verdun, que se trouve la petite commune de Bras-sur-Meuse. Au centre se trouve le bâtiment de la mairie entièrement reconstruit après la Première Guerre mondiale.

Aujourd'hui, la toiture a besoin de travaux de réhabilitation indispensables. Le bâtiment est sain, la charpente est en bon état mais la couverture s'est dégradée au fil du temps et nécessite des travaux de sauvegarde. Ainsi, les tuiles seront remplacées, la charpente reprise et les cheminées restaurées, dans le respect des particularités du bâtiment.

◆◆ LE LIEU ET SON HISTOIRE

Du fait de sa position géographique proche de Verdun, Bras-sur-Meuse a fortement subi les conséquences de la guerre.

Lors de la Première Guerre mondiale, dès 1914, le village était régulièrement traversé par les soldats qui cantonnèrent dans les granges et par les réfugiés fuyant la frontière. Bras-sur-Meuse fut alors évacué en février 1916, juste avant la bataille de Verdun. La mairie et le village furent complètement détruits par les bombardements.

La reconstruction de la mairie fut décidée en 1919 et l'architecte Marcel DELANGLE fut désigné. L'inauguration eut lieu le 27 septembre 1925 en même temps que celle du monument aux morts, sous la présidence de Raymond POINCARÉ.

◆◆ LA MOBILISATION

Bras-sur-Meuse est le parfait exemple d'un village de la Reconstruction qui a entamé sa renaissance juste après l'arrêt des combats. Fière de son passé, la commune a à cœur de sauvegarder son patrimoine.

Toutefois, de tels travaux sont importants pour une petite commune. C'est donc grâce à la mobilisation et au soutien de tous que le patrimoine de Bras-sur-Meuse pourra être préservé et transmis aux futures générations.

Montant des travaux	43 000 € HT
Objectif de collecte	8 600 €
Début des travaux	Septembre 2022

Crédit photos © Mairie de Bras-sur-Meuse



► Bulletin de don

► Oui, je fais un don pour aider la restauration de la mairie de Bras-sur-Meuse

Et j'accepte que mon don soit affecté à d'autres actions de la Fondation du patrimoine si le projet n'aboutit pas dans un délai de 5 ans après le lancement de la collecte, s'il n'est pas réalisé conformément au programme de travaux validé par la Fondation ou dans le cas de fonds subsistants à l'issue de l'opération.

Sur notre site internet

www.fondation-patrimoine.org/80045

ou en flashant le QR code ci-contre.



Par chèque

Je complète les informations ci-dessous et je retourne ce bulletin de don à la Fondation du patrimoine (adresse au dos), accompagné de mon règlement à l'ordre de :

**Fondation du patrimoine
la mairie de Bras-sur-Meuse**

Le montant de mon don est de

80 € 150 € 250 € 500 €

Autre montant _____€

Nom ou Société : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

E-mail : _____

► Je bénéficie d'une réduction d'impôt

Exemples de dons	80 €	150 €	250 €	500 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur le revenu	28 €	51 €	85 €	170 €
	Réduction d'impôt de 66% du don dans la limite de 20% du revenu imposable.			
Coût réel après réduction de l'impôt sur la fortune immobilière	20 €	38 €	63 €	125 €
	Réduction d'impôt de 75% du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €).			
Coût réel après réduction de l'impôt sur les sociétés	32 €	60 €	100 €	200 €
	Réduction d'impôt de 60% du don dans la limite de 20 000 € ou de 5% du chiffre d'affaires HT lorsque cette dernière limite est plus élevée.			

Le reçu fiscal vous sera adressé par e-mail. Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier postal, merci de cocher la case ci-contre